

Risque lié à la sécurité: Espace clos

Descriptif du risque

Les espaces clos sont des espaces totalement fermés ou partiellement fermés à l'intérieur desquels les principaux dangers pouvant être présents sont : la déficience en oxygène, la présence de gaz, de vapeurs ou de poussières toxiques ou inflammables, la présence de matières à écoulement libre, solides ou liquides. Ces espaces servent généralement à l'entreposage, au transport ou au traitement de matières solides, liquides ou gazeuses. Ils peuvent aussi être des composantes d'un réseau de transport de ces matières ou de transport d'énergie.

Secteur(s) concerné(s)

Services : SGIAI, CAPS

Et tout autre secteur qui effectue des travaux ou des entrées dans un espace clos.

Activité(s) concernée(s)

Tous travaux à effectuer dans un espace clos. Exemples : Travaux sous la piscine et son réservoir d'eau chaude, dans un dépoussiéreur, au-dessus ou au-dessous d'un ascenseur, dans un réservoir de diesel pour la génératrice, une bouilloire 1 & 2, tour de refroidissement d'eau, un silo, une cuve, une fosse, un égout (trous d'homme), une cheminée, un puits d'accès, une unité de ventilation, l'entretoit, une chambre des vannes, réseau pluvial, réseau sanitaire, etc.

Les travaux à risque pour la qualité de l'atmosphère en espace clos : ex : soudage, oxycoupage, peinture, solvants, pistolet de scellement, moteurs à combustion interne près de l'espace clos, etc.

Effet(s) sur la santé

Perte de conscience, d'asphyxie, d'intoxication, mort, risque d'explosion, d'incendie, d'ensevelissement, de noyade, ou d'entraînement en raison du niveau ou du débit d'un liquide.

Mesure(s) de prévention

Toujours privilégier les mesures de prévention les plus efficaces selon la hiérarchie de contrôle des risques de la CNESST. Lorsque l'élimination est impossible, réduisez au maximum les risques en combinant plusieurs mesures. Les mesures de prévention doivent toutefois être adaptées à la situation, puisque certaines ne sont pas toujours applicables ou pertinentes dans tous les contextes.

Élimination à la source: Éviter de construire ou d'installer un espace clos. Éliminer d'avance, lorsque cela est possible, la nécessité d'effectuer des travaux à l'intérieur d'un espace clos en utilisant des méthodes, des équipements ou des outils permettant d'effectuer la tâche à distance.

Remplacement: Remplacer, lorsque cela est possible, l'entrée dans un espace clos par l'utilisation d'équipements ou de méthodes permettant d'effectuer les travaux à l'extérieur de l'espace clos.

Contrôle technique: Assurer une ventilation adéquate de l'espace clos afin de contrôler les contaminants atmosphériques et de maintenir des conditions sécuritaires avant l'entrée. Aménager l'espace clos afin de faciliter l'entrée et la sortie (ex: escaliers, points d'ancrage). Installer ou utiliser les dispositifs de protection et les équipements nécessaires pour prévenir les chutes, les noyades, l'ensevelissement, l'exposition à des

contaminants ou tout autre danger identifié. Utiliser un détecteur de gaz approprié pour surveiller l'atmosphère, lorsque requis par l'analyse des risques.

Signaux: Identifier clairement les espaces clos et afficher les dangers associés à l'espace clos ainsi que les conditions d'accès applicables. Signaler les espaces clos dont l'accès est interdit ou réservé aux personnes autorisées et formées. Afficher les procédures ou les consignes nécessaires à proximité des espaces clos lorsque requis.

Mesures administratives : Élaborer et maintenir un programme de travail en espace clos. Établir et appliquer des procédures de travail sécuritaires adaptées aux dangers propres à chaque espace clos. Former les travailleurs concernés avant leur participation à des travaux. Mettre en place une procédure de sauvetage et d'urgence avant l'entrée en espace clos. S'assurer que les travailleurs sont formés aux procédures d'urgence et de sauvetage applicables. Assurer la gestion et la coordination des travaux réalisés par les sous-traitants, notamment en communiquant les dangers, les procédures et les exigences applicables. Rédiger et maintenir un programme de travail en espace clos et des procédures. S'assurer que les équipements utilisés pour la détection, la ventilation, la communication et le sauvetage sont vérifiés, entretenus et utilisés conformément aux exigences applicables et aux recommandations du fabricant.

Moyens et équipements de protection individuelle ou collective: Fournir et utiliser les équipements de protection individuelle adaptés aux risques identifiés. Fournir des équipements de communication. Mettre en place les équipements de protection collective requis, notamment les systèmes de ventilation, les dispositifs de protection contre les chutes et les moyens d'accès et de sortie sécuritaires.

Les mesures présentées ci-dessus constituent des exemples parmi d'autres et ne représentent pas une liste exhaustive.

Liste des actions

Action	Fréquence ou échéancier	Responsable
Programme d'espace clos	Fait – à réviser	SPP
Maintien d'un registre d'espace clos	Fait-Mise à jour au besoin	SGIAI
Procédure d'entrée en espace clos	Fait	SGIAI-SPP
Procédure de sauvetage	Fait	SGIAI-SPP
Permis d'entrer en espace clos	Fait	Supérieur immédiat et travailleur
Formation des travailleurs concernés	Au besoin	Supérieur immédiat du travailleur